

#### Arrêté n° SMPM - 2023-21 Ecole de Maïeutique

#### LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

#### **ARRETE:**

<u>Article 1</u> : Le jury du Diplôme d'Etat de Sage-Femme est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

# Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques - 1ère année

#### Semestre 1

## Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Carole Zakarian Suppléant(e): Caroline Matteo

Liste des membres :

Mylène Descamps, Emilie Clady, Pierre Frémondière, Sébastien Riquet

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- Sophie Monleau
- David Repellin
- Pascale Hassler

# Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Pr Barthelemy Tosello, Pr Julie Blanc, Pr Lionel Tholon

#### Semestre 2 et 1ère année

## Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Carole Zakarian <u>Suppléant(e)</u>: Caroline Matteo

Liste des membres :

Mylène Descamps, Emilie Clady, Pierre Frémondière, Sébastien Riquet

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- Sophie Monleau
- David Repellin
- Pascale Hassler

# Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Pr Barthelemy Tosello, Pr Julie Blanc, Pr Lionel Tholon

# Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques – 2ème année Diplôme d'Etat de Sage-Femme

#### Semestre 3

# Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Carole Zakarian Suppléant(e): Caroline Matteo

Liste des membres :

Mylène Descamps, Emilie Clady, Pierre Frémondière, Sébastien Riquet

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- Sophie Monleau
- David Repellin
- Pascale Hassler

# Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Pr Barthelemy Tosello, Pr Julie Blanc, Pr Lionel Tholon

## Semestre 4 et 2ème année - jury de diplôme

#### Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Carole Zakarian <u>Suppléant(e)</u>: Caroline Matteo

Liste des membres :

Mylène Descamps, Emilie Clady, Pierre Frémondière, Sébastien Riquet

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- Sophie Monleau
- David Repellin
- Pascale Hassler

# Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

<u>Liste des membres</u>:

Pr Barthelemy Tosello, Pr Julie Blanc, Pr Lionel Tholon

<u>Article 2</u>: Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 Novembre 2023,

LE DOYE

Pour le Prés den Et par délégation,

Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales